

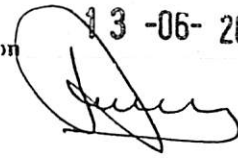
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
 (1) Libre confessionnel
 (1) Provincial et communal
 (1) Libre non confessionnel

 Identité du responsable pour le réseau (2) **Jean STEENSELS, président du Conseil de Coordination**
 Date et signature (2)

13 -06- 2000


2. Intitulé de l'unité de formation : (2) **Esthétique canine**

CODE (3) 833101422 E1.	CODE DU DOMAINE DE FORMATION 805
-------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 du degré :
- (1) transition
 (1) inférieur
- (1) qualification
 (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
 (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 5 pages

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 4 pages

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : <u>833101422 E1</u>	Code du domaine de formation : <u>805</u>
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (4).	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Eléments d'anatomie, de pathologie et d'éthologie canines	C.T.	B	80
Esthétique canine différenciée	C.T.	B	60
Technologie, sécurité et hygiène professionnelles	C.T.	B	40
Pratique professionnelle et méthode de travail	P.P.	L	300
Eléments de gestion spécifique et de techniques d'accueil	C.T.	B	20
Eléments de marketing et de technique de vente	C.T.	B	20
Eléments de décoration et de publicité	C.T.	B	20
2. Part d'autonomie		XXXXXXXX	
		Total des périodes	540

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Avis favorable le 20.09.2000

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

21.09.2000
A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :

Signature :

-
- (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'Administration
 - (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 - (5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

1. Finalités de l'unité de formation

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, cette unité doit :

- 1.1.1 Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 1.1.2 Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'étudiant sera capable de mettre en œuvre les connaissances théoriques, technologiques, commerciales et pratiques nécessaires à l'exercice de l'Esthétique canine à titre professionnel.

Pour l'acquisition du rythme professionnel, ces connaissances devront être complétées par la fréquentation d'une unité de formation de stage.

En outre, l'accès à la profession en qualité d'indépendant requiert l'obtention du certificat de "connaissances de gestion".

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités préalables requises

2.1.1 En français

L'apprenant sera capable de :

- Comprendre un message oral ou écrit;
- Répéter fidèlement une information;
- Participer à une discussion en utilisant un langage simple, mais correct;
- Donner une opinion sur un message reçu
- Prendre des notes en distinguant les points essentiels;
- Rédiger un texte simple;
- Demander et donner oralement ou par écrit une information en utilisant des phrases claires, courtes, ponctuées.

2.1.2. En mathématiques

L'apprenant sera capable de :

- Utiliser les quatre opérations sur des nombres entiers, des nombres décimaux, des nombres négatifs;
- Résoudre des problèmes impliquant la règle de trois, le calcul de fraction ou la recherche d'un pourcentage;
- Utiliser les unités de mesure courantes : longueur, surface, volume, capacité, poids, temps;
- Interpréter des données présentes dans un tableau;
- Repérer un point dans un plan;
- Repérer un point sur un axe;
- Transformer des fractions en décimales;
- Utiliser les notions de plan, droite, droites parallèles, droites perpendiculaires.

Prouver, à l'occasion d'un entretien, son intérêt pour l'espèce canine et ses dispositions pour l'approche de celle-ci dans une optique professionnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Pour 1 et 2 : un C2D ou une section de Promotion sociale du niveau secondaire inférieur comptant au moins 800 périodes et comportant au minimum une formation en Français et en Mathématique dont les capacités terminales correspondent aux capacités préalables requises reprises sous les points 2.1.1. et 2.1.2. précitées.

U.F. : Esthétique canine

Annexe 3

Page 1

3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Pour les cours de pratique professionnelle, pas plus de 3 élèves par poste de travail.

4. Programme des cours

4.1. *Eléments d'anatomie, de pathologie et d'éthologie canines*

L'étudiant sera capable :

- De citer, décrire sommairement et localiser :
 - les principaux éléments du squelette et de la musculature du chien;
 - les organes externes;
 - les principaux organes internes;
 - les vaisseaux et nerfs les plus importants.
- D'en expliquer brièvement les rôles et les fonctions;
- De décrire les différents stades de la grossesse;
- D'expliquer les précautions à observer au moment de la mise bas et de la période postnatale;
- De citer et caractériser les constituants de la peau et d'en expliquer brièvement le rôle et les fonctions;
- De citer et caractériser brièvement les maladies courantes du chien, leurs causes essentielles et leurs conséquences tant pour l'animal que pour son entourage;
- De citer et décrire brièvement les moyens de prévention de ces maladies (remarque : on insistera plus particulièrement sur les maladies de la peau et du poil);
- De décrire les modes d'alimentation les plus appropriés aux principaux types de chiens;
- De décrire les effets d'une malnutrition ou d'une alimentation non adéquate;
- D'avoir une opinion éclairée sur les aliments du commerce;
- De donner des conseils utiles en matière de nutrition;
- D'expliquer les soins hygiéniques appropriés aux différents types de chiens;
- De formuler et de justifier les interdits et les précautions à prendre en ce domaine;
- D'expliquer les manières appropriées de manipuler l'animal selon ses caractéristiques physiques;
- De caractériser le comportement général de l'animal domestique et le différencier de celui de l'animal sauvage;
- De décrire les particularités comportementales des races canines courantes;
- D'expliquer les principales motivations de la recherche de la possession d'un chien;
- De décrire les comportements humains les plus favorables à la relation homme-chien;
- De décrire les comportements susceptibles d'établir une bonne relation avec l'animal dans l'exercice du toilettage;
- D'apporter les premiers soins en cas de blessures;
- D'expliquer le rôle de la désinfection, de la stérilisation;
- De citer et de caractériser les types de produits et les procédés utilisés;
- De formuler les interdits et les précautions à prendre en ce domaine;
- De prendre conscience de la limite d'intervention liée à la profession;
- D'apprécier la nécessité et l'utilité du recours au vétérinaire;
- De décrire les tests de Campbell.

4.2. Esthétique canine différenciée

L'étudiant sera capable :

- D'identifier, sur document d'abord, puis à vue, l'appartenance d'un chien à une race donnée;
- De classer les races selon la catégorie définie par la Fédération Cynologique Internationale;
- De décrire, pour les races les plus représentées ou les plus recherchées, les critères morphologiques idéaux;
- De définir les standards esthétiques pour ces races;
- De constituer, en équipe, puis de manière autonome, des fiches techniques portant sur :
 - les comportements;
 - les relations homme-animal-autres animaux;
 - l'alimentation;
 - les conditions environnementales favorables;
 - les soins appropriés;
 - les interdits;
 - les standards;
- De déceler les défauts de morphologie;
- De choisir les standards de coupe appropriés susceptibles de les masquer;
- De déterminer les circonstances où la présence du maître est nécessaire, souhaitée ou indésirable;
- D'utiliser et d'interpréter les tests de Campbell;
- De définir les différentes étapes d'un toilettage complet pour chaque race étudiée.

4.3. Technologie, sécurité et hygiène professionnelles

L'étudiant sera capable :

- De décrire l'équipement professionnel de base;
- De décrire l'outillage professionnel;
- D'en expliquer la destination et l'usage;
- D'énoncer les conditions de leur utilisation;
- De citer les mesures de sécurité liées à leur emploi;
- De formuler les moyens et les méthodes de leur entretien;
- De citer et de caractériser les produits d'entretien;
- De citer, caractériser, classer les produits à employer dans les opérations de toilettage et de soins;
- De décrire les conditions et modes d'entreposage et d'utilisation de ces produits;
- De citer et d'expliquer les mesures de protection de l'animal, du toiletteur, de l'environnement liées aux différentes interventions pour le toilettage et les soins;
- De décrire les modes de comportement et de contention à adopter pour faciliter ces interventions.

4.4. Pratique professionnelle et méthode de travail

L'étudiant sera capable :

- D'accueillir le chien de façon adéquate;
- De l'installer sur la table de façon appropriée;
- D'observer l'état et la nature de la toison;
- D'en tirer les conclusions pour le traitement adéquat :
 - dégrossissage ou non;
 - présence ou absence de sous-poil;
- En cas de dégrossissage :
 - de fendre les nœuds correctement;
 - de les démêler;
 - d'épiler s'il échet;
 - de discerner et d'enlever le poil mort avec les doigts ou le couteau en veillant à la présence ou l'absence de sous-poil;
- D'observer et tenir compte des anomalies physiques ou de blessures;
- De veiller, avant le bain, à la propreté de la table et du sol du salon;
- D'apprécier, selon les races et les circonstances, la nécessité du bain;
- De veiller à ce que la réserve de serviettes soit suffisante;
- De choisir le shampoing "ad hoc" et de suivre son mode d'emploi;
- D'accommoder le chien à la douche (le rassurer);
- De le savonner entièrement (veiller à la protection des yeux);
- De juger si un nouveau bain est nécessaire;
- De veiller à un rinçage complet et soigné;
- De conformer l'utilisation des instruments de séchage aux circonstances (en cage, séchoir sur pied, séchoir manuel);
- De manier conjointement brosses et peignes;
- De veiller à éviter les brûlures;
- D'adapter le brushing à l'anatomie et à la race du chien;

U.F. : Esthétique canine

Annexe 4

Page 4

- Au stade de la finition :
 - de terminer museau, oreilles, pattes et queue selon l'anatomie et le standard de race;
 - de veiller à bien nettoyer les yeux;
 - de ne pas entailler la veinule des ongles;
 - de respecter les différents standards en ce qui concerne les caniches;
 - d'effectuer une finition aux ciseaux;
 - de confectionner les "rosaces" pour les yorks;
- De choisir et appliquer les produits lustrants ou durcisseurs adaptés;
- D'expliquer aux clients le pourquoi et le comment du travail effectué;
- De donner les conseils idoines pour un entretien correct;
- De fixer un prochain rendez-vous en le justifiant;
- D'observer les particularités de comportement de l'animal dans le salon.

4.5. Eléments de gestion spécifique et de techniques d'accueil

L'étudiant sera capable :

- De découvrir et d'énoncer les conditions à remplir pour l'agencement rationnel des différents éléments d'un salon de toilettage en considérant :
 - l'espace de travail indispensable;
 - les normes de sécurité;
 - le respect d'une hygiène stricte;
- De décrire les modalités de constitution et de mise à jour d'une documentation portant sur :
 - les informations relatives à la profession;
 - les types de toilettage;
 - l'existence, la variété et le coût des produits;
- D'évaluer les besoins en matière d'assurance;
- D'organiser la tenue d'un fichier clients;
- De gérer un stock dans le cadre d'un salon de toilettage;
- D'accueillir chien et propriétaire;
- De donner les informations complètes au sujet du travail;
- D'établir et de tenir à jour un agenda pratique.

Remarque : le cours sera dispensé et organisé en vue de permettre à l'étudiant de réaliser les travaux exigés comme éléments d'évaluation de l'acquisition des capacités terminales des cours numérotés 4.5. – 4.6. et 4.7.

4.6. Eléments de marketing et de technique de vente

L'étudiant sera capable :

- D'évaluer les caractéristiques du marché;
- D'évaluer les potentialités de clientèle;
- D'envisager les modes de publicité appropriés;
- D'envisager les possibilités de développement de ses activités;
- De proportionner les aspects de son activité;
- De choisir ses modes d'achat;
- D'aménager un service pour en améliorer la qualité;
- De présenter un produit et conseiller judicieusement le client;
- De fidéliser la clientèle.

Remarque : le cours sera dispensé et organisé en vue de permettre à l'étudiant de réaliser les travaux exigés comme éléments d'évaluation de l'acquisition des capacités terminales des cours numérotés 4.5. – 4.6. et 4.7.

4.7. Eléments de décoration et de publicité

L'étudiant sera capable :

- De critiquer des étalages;
- De mesurer l'importance d'un étalage adapté;
- De disposer un salon avec goût selon ses conceptions et moyens;
- De réaliser de petits montages publicitaires destinés à l'intérieur d'un salon.

Remarque : le cours sera dispensé et organisé en vue de permettre à l'étudiant de réaliser les travaux exigés comme éléments d'évaluation de l'acquisition des capacités terminales des cours numérotés 4.5. – 4.6. et 4.7.

5. Capacités terminales

5.1. *Eléments d'anatomie, de pathologie et d'éthologie canines*

L'étudiant sera capable :

- De décrire les maladies les plus observables chez le chien, et d'en exprimer les causes, les conséquences pour l'animal, son entourage et son environnement, d'énoncer les mesures et moyens prophylactiques ainsi que les remédiations appropriées. dans la mesure des compétences du toiletteur.
- De décrire les comportements généraux des différents types de chiens et les attitudes à adopter pour une bonne relation avec eux dans l'exercice du toilettage.
- De décrire les moyens et les modes opératoires à employer pour apporter les soins en cas de blessure, de grossesse, dans les limites des compétences du toiletteur.

Pour l'évaluation du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision du vocabulaire scientifique,
- de la logique du raisonnement,
- de l'acuité de l'observation,
- de l'adaptation du comportement,
- du degré de conscience des règles déontologiques,
- de l'habileté dans les manipulations.

5.2. *Esthétique canine différenciée*

L'étudiant sera capable d'établir, pour tout animal donné appartenant ou apparenté à une race reconnue par la Fédération Cynologique Internationale, une fiche technique complète comprenant :

- la détermination de la race,
- les particularités morphologiques, pathologiques et comportementales de l'animal,
- les désirs du propriétaire,
- le plan de traitement,
- le choix des standards,
- les indications particulières de soins et de comportement,
- les produits et instruments à employer,
- les modes opératoires,
- les justifications de ses options.

Pour l'évaluation du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision de l'observation et de la pertinence des choix,
- du niveau de rencontre des exigences du cas,
- de la logique du plan de traitement.

5.3. Technologie, sécurité et hygiène professionnelles

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable :

- De choisir les équipements, outils et produits adéquats en fonction des étapes successives d'un travail;
- D'expliquer l'utilisation rationnelle du matériel et des produits;
- De veiller à assurer une sécurité permanente tant pour lui que pour le sujet traité et l'environnement;
- De justifier et d'appliquer les méthodes de nettoyage et de désinfection du local de travail et des outils;
- De justifier le choix et l'emploi des différents produits de soins.

Pour l'évaluation du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence du choix des outils et des produits,
- de la bonne utilisation du matériel,
- du souci témoigné à l'entretien et à l'application des mesures d'hygiène et de sécurité.

5.4. Pratique professionnelle et méthode de travail

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable :

- De réaliser, en un temps correspondant à celui de la réalité de l'exercice du métier, un toilettage complet, le plus proche possible du standard de la Fédération Cynologique Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client, mais toujours dans le respect de l'animal;
- De justifier sa méthode d'approche de l'animal;
- De justifier la technique de coupe choisie en fonction des standards les plus courants;
- De remettre en état de fonctionnement l'équipement et le matériel pour un prochain travail.

Pour l'évaluation du degré de maîtrise, il sera tenu compte notamment des compétences suivantes :

- Sur le plan du savoir-être :
 - de l'attitude et de l'approche respectueuse de l'animal.
- Sur le plan de savoir-faire :
 - de la conformité des opérations avec le type d'animal.
 - de la correction de la technique de coupe.
 - du respect des mesures d'hygiène.
 - du souci de sécurité.
 - de l'utilisation adéquate du matériel.
 - du temps de réalisation.
 - du résultat d'ensemble.
 - du soin apporté à l'entretien et à la remise en état des outils et des locaux.

U.F. : Esthétique canine

Annexe 5

Page 4

5.5. *Eléments de gestion spécifique et technique d'accueil, marketing et techniques de vente, décoration et publicité*

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable :

- De présenter et défendre un dossier cohérent d'ouverture ou de reprise d'un salon de toilettage comprenant l'aspect administratif, un plan d'équipement, un schéma d'installation et de décoration, une prévision de stock de produits à utiliser et à vendre, un choix de fournisseurs, une politique d'achat et de publicité;
- D'élaborer un fichier clients complet et fonctionnel;
- De présenter un service en argumentant en sa faveur;
- De réaliser le support publicitaire;
- De constituer et présenter un dossier documentaire portant sur l'un des aspects repris au programme du cours d'éléments de gestion spécifique.

Pour l'évaluation du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la capacité d'envisager et de rencontrer les exigences administratives;
- d'ordonner logiquement les démarches;
- d'évaluer les besoins et possibilités en fonction de la situation,
- du sens pratique et de l'esthétique,
- de la qualité du langage,
- de la curiosité et de l'intérêt professionnels,
- du sens de l'ordre et de l'organisation.

6. Chargés de cours

Pour le cours d'éléments d'anatomie, de pathologie et d'éthologie canines, un expert, docteur en médecine vétérinaire pouvant justifier d'une expérience de 3 années et dont la notoriété est affirmée dans le domaine des petits animaux.

Pour les cours d'esthétique canine différenciée et de technologie, sécurité et hygiène professionnelles et de pratique professionnelle et de méthode de travail, un enseignant ou un expert. L'expert devra prouver une expérience de 3 années et une notoriété reconnues dans la pratique de l'esthétique canine.

Pour chacune des activités d'enseignement suivantes :

- Organisation du travail
- Technologie des équipements et des produits
- Ergonomie, sécurité et hygiène
- Manipulation des équipements et des produits
- Entretien des équipements

Le chargé de cours sera un expert pouvant justifier d'une expérience de 3 années et d'une notoriété reconnues dans la pratique de l'esthétique canine.